

Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie

« Aucun développement économique ne sera possible sans la prise en compte des données culturelles, et le peuple kanak est seul à pouvoir définir et mettre en œuvre le développement spécifique de son pays... toute entreprise de « développement » qui ne partirait pas de la réalité kanak est vouée à l'échec et même au sous-développement. »

(WAMYTAN, 1985 : 7)

Isabelle LEBLIC

Si, en Nouvelle-Calédonie, beaucoup de recherches ont été réalisées sur l'agriculture, rares sont celles qui concernent la pêche. Aucune étude ethnologique sur les sociétés de pêcheurs kanak n'existait en 1982 lorsque j'ai commencé mes recherches sur les clans pêcheurs de l'île des Pins. Les seules références bibliographiques, que j'ai pu trouver à l'époque, traitaient de biologie marine, d'océanographie, sans oublier quelques nomenclatures de poissons et coquillages réalisées par des linguistes étudiant les langues locales. Quelques informations étaient disponibles dans les récits de missionnaires et de voyageurs datant du XIX^e et du début du XX^e siècle, mais elles n'avaient rien de systématique.

Pourtant, la Nouvelle-Calédonie me paraissait un bon terrain pour étudier les techniques de pêche, les clans-pêcheurs et les différents types de pêche orientés vers l'autoconsommation aussi bien que vers la commercialisation.

HAUDRICOURT a caractérisé en 1964 la société mélanésienne de la Grande Terre comme la « civilisation de l'igname » par opposition à la « civilisation de la pêche en mer chaude » des îles Loyauté, de Fidji et de la Polynésie. Mais, si l'horticulture constitue l'activité économique traditionnelle de la société kanak, la pêche y joue aussi un rôle important, en particulier au sud et au nord de la Grande Terre et dans les îles.

Partant de ce constat, j'ai effectué deux missions sur le terrain, la première pendant six mois en 1983 à l'île des Pins, la seconde pendant un an en 1985-1986 à l'île des Pins, Goro et Maré et sur la côte est de la Grande Terre. Au départ, mon projet était d'étudier la pêche traditionnelle dans ces lieux (techniques, savoir-faire...) pour mieux comprendre la place et le rôle joués par les clans pêcheurs dans l'organisation sociale

kanak. Cela me semblait un préalable indispensable pour comprendre le peu de succès des opérations de développement entreprises par les pêcheurs kanak. On pouvait, en effet, penser qu'une bonne partie des échecs rencontrés était due au fait que les politiques de développement appliquées ne tenaient pas assez compte du contexte sociologique dans lequel elles étaient mises en œuvre. Une meilleure connaissance de l'organisation socio-économique des communautés de pêcheurs devait permettre d'expliquer ces échecs et de mieux comprendre l'attitude des Kanak à l'égard de la pêche commerciale. Aussi, après avoir étudié les communautés de pêcheurs, me suis-je livrée en 1989-1990 à des enquêtes sur les coopératives de pêcheurs de la côte est et sur l'ensemble des projets de développement lancés dans le village de Ponérihouen.

Je vais présenter rapidement l'état actuel de la pêche calédonienne, l'application des plans de développement dans le secteur de la pêche et j'essaierai de montrer en quoi la question du développement en Nouvelle-Calédonie renvoie au problème de l'affrontement de deux représentations différentes de la société.

La situation de la pêche en Nouvelle-Calédonie

Le service territorial de la Marine marchande et des Pêches maritimes distingue dans la pêche trois grands secteurs en fonction de critères géographiques, des caractéristiques des navires, des techniques employées et des ressources exploitées (PALLADIN *et al.*, 1987).

Voici ce que représente chacun de ces secteurs en 1994¹ (LEOM, 1995) :

- ◆ la pêche au large dans la zone économique exclusive (ZEE) du territoire de thonidés et espèces associées se pratique à la canne et à la palangre. Elle est surtout destinée à l'exportation de poisson cru vers le Japon (87,5 % du tonnage pêché) et représente un apport de 1 600 tonnes.
- ◆ la pêche côtière à l'extérieur du récif-barrière (jusqu'à 12 milles au large) de vivaneaux et de thonidés se fait à la traîne, au casier, à la palangre et au moulinet avec des bateaux polyvalents de 20 tonneaux de jauge brute environ. Elle est destinée au marché local et les apports sont de 110 tonnes.
- ◆ la pêche lagonaire à l'intérieur du lagon et jusqu'au récif-barrière, avec des bateaux de moins de 10 m pratiquant la pêche au filet maillant, à la traîne et à la palangrotte, permet de capturer des poissons lagonaires, des crustacés et des bœnitières destinés au marché local et des trocas et des holoturies qui sont exportés. Cela représente un apport de 1 600 t auquel il faut ajouter environ 2 200 t fournies par la pêche de plaisance et la pêche vivrière. 327 bateaux et 795 marins ont, tous types d'activités confondus, pratiqué une pêche professionnelle en 1994².

¹ Compte tenu de l'ampleur de la ZEE calédonienne (1,45 million de km²), la pêche et l'aquaculture constituent une des richesses potentielles de l'archipel. Mais, pour l'instant, ce n'est qu'une ressource secondaire. La pêche et l'aquaculture regroupées avec l'agriculture, l'élevage et la sylviculture ne représentent que 1,6 % du PIB en 1988.

² À titre comparatif, la population active du territoire se chiffrait en 1989 à 54 230 personnes dont 7 763 dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche (14,3 %). À la même date, on comptait 633 marins, soit 1,2 % de la population active totale et 8,2 % de celle du secteur agriculture, sylviculture, pêche.

Le lagon et la zone côtière constituent des écosystèmes relativement fragiles où les pêcheurs, professionnels et plaisanciers, pratiquent leur activité. L'importance de la pêche plaisancière et vivrière est une des caractéristiques de la pêche calédonienne et représente, en 1994, 43 % du total des prises. Elle est couramment pratiquée par les Kanak, mais peu sont comptabilisés par l'administration comme « pêcheurs professionnels », car la plupart pratiquent leur activité sans licence. Ils sont donc « officiellement » considérés comme plaisanciers même s'ils appartiennent à un clan pêcheur traditionnel. Comme le remarquent les États généraux du développement qui se sont tenus en 1983, « la majeure partie des produits de la mer consommés localement est le fait de ce qu'on peut appeler... la pêche de plaisance ». Depuis 1991, on voit apparaître dans les statistiques officielles la notion de « pêche vivrière » qui remplace la rubrique « plaisance et autoconsommation ». Aussi, bien qu'ils soient « non professionnels » au sens légal du terme, les considérerons-nous comme des professionnels de l'exploitation halieutique.

Au moment de l'enquête en 1990, quinze groupements ou coopératives de pêcheurs (LEBLIC, 1993 : 255-288) avaient une activité plus ou moins régulière (deux dans la province Îles, deux dans la province Sud et onze dans la province Nord). Huit autres groupements ou coopératives étaient en cours de création ou en phase de démarrage (cinq dans le nord, un dans le sud et deux dans les îles).

Pour clore cette présentation rapide de la pêche, on peut noter que son développement en milieu kanak constitue un axe important des politiques des provinces nord et îles où elle se trouve depuis longtemps pratiquée de façon traditionnelle.

Pêche traditionnelle et société kanak

Au sein des sociétés de pêcheurs kanak, l'importance accordée à la pêche est variable. Dans les unes, elle n'est qu'une activité domestique complémentaire de l'agriculture ; dans les autres, la mer est exploitée non seulement pour les besoins alimentaires, mais aussi en vue de la commercialisation du poisson. J'ai plus particulièrement étudié le rôle de la pêche dans l'activité économique traditionnelle. Comme les pêcheurs — ceux définis comme tels — ne sont pas les seuls à avoir accès aux ressources de la mer et comme les membres des clans pêcheurs pratiquent également la culture d'ignames et de taros, il est d'abord nécessaire de définir précisément le statut des pêcheurs dans le système social des groupes étudiés.

En règle générale, la pêche est réservée aux hommes. Les femmes se limitent traditionnellement à la collecte des coquillages, poissons et crustacés sur le rivage. Au-delà de ce partage sexuel des tâches, la capture des animaux marins, à l'aide de lignes, filets, nasses et autres pièges (LEBUC et TEUÛÈRES-PRESTON, 1987), s'inscrit dans une organisation et une représentation particulières du travail. Dans l'ensemble des zones enquêtées, j'ai pu constater que la maîtrise de la symbolique de la pêche dans l'organisation sociale passait par la division de l'univers social en clans, chacun ayant, en principe, un rôle et une place spécifiques. Certains sont présentés comme clans pêcheurs ou bien comme habitants du bord de mer et ayant en charge son exploitation. Mais cette spécialisation n'est que partielle : d'une part, les clans dits pêcheurs pratiquent comme les autres l'horticulture, d'autre part, tous les clans, pêcheurs ou non, peuvent s'adonner à la pêche sous certaines conditions.

On est ainsi amené à distinguer deux types de pêche :

◆ L'une collective, que l'on peut qualifier de « coutumière », dont le produit est distribué à la population et qui assure les échanges cérémoniels. Elle est pratiquée par les seuls clans pêcheurs, qui se regroupent souvent entre eux, et ne concerne que certaines espèces de poissons.

◆ L'autre individuelle, tournée vers la consommation familiale, est ouverte à tous mais en sont exclus les poissons « coutumiers ». Ceux-ci ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Calédonie, car on ne trouve pas forcément les mêmes espèces d'une côte à une autre. Ce sont généralement des poissons se déplaçant en bancs, ce qui permet de les pêcher en quantités importantes par des pêches collectives au filet. À l'île des Pins, les pêcheurs classent dans cette catégorie les *milkwa* ou *Chanos chanos*, appelés à tort thons en français local. À Goro, au sud-est de la Grande Terre, ce sont plutôt les *dawa*, *déeé* (*Naso unicornis*), les vaches marines et les tortues.

Dans la société kanak à dominante horticole, la pêche ne constitue qu'une activité parmi d'autres. Le clan pêcheur est reconnu détenteur de connaissances et objets magico-religieux (pratiques rituelles et propitiatoires) nécessaires à la capture des animaux marins et toute pratique technique est subordonnée à cette autorité magique. Pour la pêche comme pour l'agriculture, on peut considérer deux sortes de magies. Les unes générales et puissantes, dont l'efficacité n'est pas limitée dans l'espace et le temps, agissent de façon positive (pour la réussite d'une activité) ou négative (pour la faire échouer) sur l'ensemble d'un « pays »³, l'île des Pins, par exemple. Elles sont détenues par un homme appartenant aux clans dits anciens — originaires, « maîtres du terrain » — et très souvent aussi, semble-t-il, « gardiens » de la chefferie. Les autres, purement « familiales », n'agissent que localement ou temporairement pour favoriser la réussite d'une pêche déterminée. Ainsi, à l'île des Pins, il existe deux catégories de clans pêcheurs. Les clans les plus anciens de l'île détiennent les magies générales pour la pêche et ont le statut privilégié de premiers occupants du pays, fondateurs de la « chefferie ». En conséquence, s'ils participent aux pêches collectives, ils se distinguent des clans « serveurs » qui pratiquent la pêche, à la demande expresse du « grand chef », pour préparer les échanges cérémoniels ou répondre à un don d'igname par un contre-don équivalent de poisson. Ces clans « serveurs » sont soumis à l'autorité rituelle des clans pêcheurs anciens.

La fonction politique et/ou économique — presque toujours liée à des prérogatives rituelles — qu'assume un clan au sein des institutions traditionnelles kanak communément appelées « chefferies »⁴, loin d'être héritée une fois pour toutes, se comprend comme le résultat d'une histoire. L'ordre et les conditions d'arrivée dans le territoire déterminent les statuts. Le clan pêcheur n'échappe pas à la règle et peut, selon les chefferies, occuper des positions aussi variées que celles d'ancien-fondateur-premier occupant, d'étranger employé comme « chef » ou, à l'inverse, de « serviteur », de guerrier ou de messenger-médiateur auprès des terroirs voisins, cette distribution n'excluant pas le cumul ou la démultiplication des rôles.

³ Le « pays » est l'entité socio-politique la plus vaste à laquelle les clans et lignages reconnaissent appartenir. Il peut, au plus, correspondre à une aire linguistique. On parlera, par exemple, de « pays paicî ».

⁴ Il s'agit ici des chefferies et des chefs traditionnels, qu'il ne faut pas confondre avec les grands chefs administratifs investis par l'administration coloniale, qui ont autorité sur un district (regroupement de plusieurs tribus).

En résumé, la seule pratique de la pêche ne suffit pas à caractériser le clan pêcheur. Un groupe de parenté ne mérite ce qualificatif que s'il détient les magies qui commandent les activités de pêche et assure l'approvisionnement officiel de la chefferie ou de ses partenaires d'échange dans les cérémonies ou dans les « marchés » ritualisés. La maîtrise de la mer et de ses richesses, en tant qu'activité technique, n'est pas à l'origine du statut politique. Toutefois, les connaissances magico-religieuses qui l'accompagnent, sont comparables à celles détenues par les maîtres de la terre, premiers occupants et fondateurs du terroir. Le clan pêcheur sera donc souvent un clan ancien de haut rang, bien que la pratique de la pêche puisse parfois être déléguée à un serviteur de la chefferie, récemment arrivé et de rang moindre. Aucun des systèmes socio-politiques observés ne s'est révélé identique aux autres.

Ainsi, l'activité technique ne suffit pas à définir la place et le rôle du clan pêcheur en regard des autres clans d'un même « pays ». Posséder ou non les magies propitiatoires de pêche définit deux catégories de clans pêcheurs : ceux qui, par les rituels, commandent la pêche sans la pratiquer nécessairement et ceux qui, sous la responsabilité « magique » des premiers, sont pêcheurs sans forcément détenir des rituels importants. En outre, la position du clan dans le système social n'est pas directement fonction de ses activités. Il faut distinguer les « chefferies » implantées dans l'intérieur de la Grande Terre de celles qui contrôlent et exploitent les ressources marines. Les premières, tournées vers l'horticulture, ne concèdent aux clans pêcheurs et au monde de la mer qu'une place périphérique dans leur organisation et dans leurs représentations. Les secondes accordent également une grande attention à la culture des tubercules, mais confèrent à la pêche une place plus importante. Les clans pêcheurs y sont de haut rang et la pêche y joue un rôle économique au moins aussi central que l'agriculture.

Caractéristique d'une civilisation de l'igname, les sociétés kanak présentent ainsi, selon la nature des écosystèmes qu'elles exploitent, une diversité d'organisations socio-politiques au sein desquelles la pêche, les clans pêcheurs et la prégnance du monde maritime tiennent des places différentes, même si un même canevas de statuts se retrouve d'un bout à l'autre de l'archipel. On peut donc légitimement penser que toute interrogation sur l'avenir de la pêche ne peut se passer d'une analyse, région par région, de la place qu'elle occupe dans les activités traditionnelles. Son importance tend à décliner mais, si elle a quasiment disparu sur la côte est, elle se maintient encore dans le sud.

Les politiques de développement de la pêche

Les politiques de développement mises en œuvre au cours des années écoulées ne se sont guère soucies de la pêche traditionnelle et des clans pêcheurs. Quels que soient les secteurs concernés, elles ont reposé sur les mêmes principes, repris le même discours et proposé le même type de mesures. En résumé, elles s'efforcent de promouvoir la société mélanésienne en favorisant

son intégration dans l'économie de marché et en prenant la société occidentale comme modèle (LEBUC, 1993).

Ces politiques ont appuyé le développement de la pêche de deux façons distinctes et complémentaires :

- ◆ D'une part, elles ont mis en place, à partir des années soixante-quinze, des organismes chargés de promouvoir les activités économiques en brousse par des actions spécifiques et des subventions.

- ◆ D'autre part, elles ont essayé de mobiliser et regrouper les pêcheurs par le truchement de groupements d'intérêt économique (GIE) et de coopératives.

Finalement, les résultats obtenus sont loin d'avoir répondu aux espoirs formés et aux fonds investis.

LES STRUCTURES OFFICIELLES DE DÉVELOPPEMENT

De 1975 à 1989, quatre structures successives ont pris en charge le développement en milieu kanak : le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL), l'Office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL), les Offices de développement régionaux (ODR) et l'Agence de Développement rural et d'Aménagement foncier (ADRAF). Viendra s'y ajouter l'action des assemblées de province (Nord, Sud et Îles Loyauté) par le biais de directions provinciales du développement.

Le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL)

Si le FADIL a commencé à fonctionner dès 1976, c'est le 1^{er} juillet 1975 qu'un conseil ministériel restreint l'a créé dans le cadre du VII^e Plan de développement économique et social, section générale du Fonds d'intervention pour le développement économique et social (FIDES). Son officialisation n'interviendra qu'en juin 1977. Conçu comme une structure déconcentrée d'intervention, il est la traduction locale d'une politique définie en métropole. Dans son discours inaugural du 2 avril 1976, le haut-commissaire Eriau souligne que « le but de cette action est de fournir les moyens financiers nécessaires pour créer des unités économiques ou pour étendre l'activité existante ... [et d'] aider au décollage économique des populations les plus défavorisées des zones rurales du territoire et, en particulier, des Mélanésiens ». Mais, comme le remarque (MISSOTTE, 1985 : 608), « Ni développement global, ni référence à la civilisation mélanésienne n'entrent dans les principes d'action ou sont évoqués au titre des consignes d'application. L'objectif du fonds serait une stimulation du développement économique des zones défavorisées du territoire, définies comme 'la zone hors Nouméa'. Son champ d'action concernerait donc plus de la moitié des habitants de Nouvelle-Calédonie et en majorité les Mélanésiens » (*ibid.* : 602).

Il est avant tout présenté comme une structure incitative destinée à favoriser l'apparition de nouvelles formes de production par l'attribution de primes d'équipement et de bonification d'intérêts. Son domaine d'intervention

touche les six branches d'activité suivantes : agriculture, élevage, reboisement, pêche, artisanat industriel ou de service, hôtellerie. La pêche artisanale a représenté son principal secteur d'intervention (28 %) avant l'artisanat et le tourisme (25 %), l'élevage (23 %), l'agriculture (20 %) et le reboisement (4 %). L'action du FADIL comporte trois volets dans le domaine financier : la garantie des emprunts contractés, l'attribution d'une prime d'équipement (jusqu'à 50 % du montant total de l'investissement) qui équivaut à l'apport personnel exigé pour l'octroi du prêt et une bonification d'intérêt jusqu'à 40 % au maximum des taux prise en charge par le FADIL, permettant l'allègement des charges de remboursement de l'emprunt. En substituant sa garantie aux sûretés hypothécaires exigées par les organismes de crédit, il permet aux Kanak de bénéficier d'emprunts et de se lancer dans des opérations de développement.

L'Office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL)

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la volonté d'accélérer les réformes se manifeste par la prise d'une série d'ordonnances. C'est ainsi qu'en 1982, l'ODIL vient remplacer le FADIL et que sont créés un Office foncier et un Office culturel. Présidé par le haut-commissaire, l'ODIL regroupe l'État, le territoire et les communautés kanak (chefs et conseils de clans) qui y participent en tant que « coutumiers ». Sa mission est d'assurer la « promotion mélanésienne » et, pour pallier certains défauts du FADIL, il s'accompagne de la mise en place de réseaux d'animateurs chargés d'aider à la préparation des projets et d'en assurer le suivi. Ses pouvoirs sont également décentralisés au sein de plusieurs agences régionales (sud, îles Loyauté, nord, est et ouest).

Une distinction est faite entre deux types de projets : les micro-projets (activités artisanales, acquisition de matériel...), pour lesquels les procédures administratives sont considérablement simplifiées et les délais d'intervention raccourcis, et les projets proprement dits qui nécessitent des démarches plus complexes (en matière d'élevage, par exemple, ils sont souvent liés à la rétrocession de terres par l'Office foncier).

Les modalités d'attribution des aides sont aussi modifiées. Avant de pouvoir présenter une demande, les promoteurs doivent obtenir par un palabre l'aval du chef et du Conseil des anciens de la tribu, ceci pour s'assurer que le projet est bien inséré localement. Une fois cet accord obtenu, le projet est présenté à l'agence régionale de l'ODIL qui le propose au conseil d'administration du fonds. Celui-ci juge si le projet est viable.

Le secteur privilégié d'intervention est l'élevage. Puis vient la pêche artisanale, en collaboration avec le service territorial des Pêches. En raison du peu de succès qu'a connu l'opération bateaux du FADIL (un taux de réussite de 15 %, selon les responsables de la mission des DOM-TOM), l'ODIL met sur pied un nouveau programme « basé sur la construction de pirogues modernes type catamaran, avec possibilité d'y adjoindre un moteur, dans le but d'un retour à des formes plus traditionnelles d'exploitation ». Il s'attache à une meilleure via-

bilité des projets sélectionnés et accorde une grande importance aux actions d'animation et de formation. Tout futur gérant de GIE doit suivre un stage de formation organisé en collaboration avec d'autres organismes (chambre de commerce et d'industrie, marine marchande...). Un suivi beaucoup plus strict des activités, sur le plan du contrôle comme sur celui du fonctionnement, est assuré par les agents de l'Office. Pour renforcer les liens avec les agents économiques locaux, des comités consultatifs communaux sont mis en place pour regrouper socio-professionnels, élus et coutumiers. Ils ne connaîtront guère de succès et, la plupart du temps, les actions de formation-animation se limiteront à l'organisation de stages et à des interventions sur le terrain.

L'action de l'ODIL, comme celle du FADIL, s'illustre par des interventions ponctuelles au ras du sol, sans réelle articulation avec une politique générale de développement, ce qui ne permet pas de créer la dynamique locale indispensable pour obtenir de meilleurs résultats. Malgré cela, ces organismes ont été les seuls interlocuteurs des Kanak des tribus soucieux de se lancer dans une activité économique. Et, à défaut d'un réel développement, ils ont favorisé la promotion de quelques activités de brousse, notamment dans les secteurs agricoles et maritimes.

Les Offices de développement régional (ODR)

Fin 1985, lors de la mise en place des conseils de région (nord, centre, sud et îles Loyauté) créés par le statut Fabius-Pisani, l'ODIL est remplacé par les ODR. Ces organismes ont en charge la formation, l'animation et l'étude des projets, mais ils perdent leurs compétences financières au profit des autorités régionales qui bénéficient de moyens nettement supérieurs.

Ils orientent aussi les actions de développement et les objectifs définis pour les trois régions à majorité kanak vont être les suivants : rechercher l'autosuffisance en améliorant les conditions de production des exploitants entrant dans le cadre traditionnel, accélérer le désenclavement des populations isolées (chaîne centrale, côte est) et des exploitations ou des terres à vocation agricole en confortant le réseau de transformation artisanale et de services, produire des richesses en développant des cultures de rente dites à « plus-value » pour le marché intérieur et l'exportation ainsi que l'exploitation du secteur moderne, enfin gérer et protéger le patrimoine par la mise en place d'une politique d'exploitation équilibrée des ressources naturelles (mines, forêts, lagon, hydraulique).

Les régions marquent leur volonté d'intervenir en matière économique, sociale et culturelle en affichant des projets, petits ou grands, dans tous les domaines (production, formation professionnelle, emploi, culture, jeunesse et sports, santé, habitat, tourisme...) et en précisant les moyens nécessaires pour les réaliser. Elles donnent une grande importance aux acteurs du développement et aux infrastructures.

Parallèlement à l'action de ces structures officielles de développement, les pouvoirs publics favorisent la création de coopératives et de groupements d'intérêt économique.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Des idées pas toujours pertinentes ont présidé au développement du mouvement coopératif sur le territoire. La formule a très tôt été favorisée par l'administration, car elle correspondait à l'idée que celle-ci se faisait de la société kanak, celle d'une société « communautaire » qui ne connaissait pas la propriété privée. Assimilant abusivement l'appropriation clanique des terres à une forme de communisme primitif ou de collectivisme, elle en déduisait que l'organisation coopérative du travail et de la production devait correspondre à l'organisation sociale traditionnelle kanak.

Depuis les années cinquante, il y a eu ainsi de nombreuses tentatives de création de coopératives dans le but d'ancrer les Kanak dans le système économique en vigueur⁵.

On peut distinguer quatre grandes périodes dans le développement du mouvement coopératif :

◆ Une première période (1958-1963) correspond au développement des premières coopératives, une dizaine, qui concernent l'agriculture et l'élevage mais pas encore la pêche.

◆ Une deuxième période (1963-1975) commence avec la création des premiers outils juridiques dans ce secteur. Dans les années 1960, deux délibérations essaient de pallier certaines insuffisances juridiques : la délibération 269 du 12 janvier 1961 qui doit servir de schéma de référence à une nouvelle génération de coopératives et qui est profondément modifiée par la délibération 162 du 9 juillet 1964. Deux possibilités juridiques sont ainsi définies : les sociétés civiles et les associations régies par la loi de 1901 auxquelles viendront s'ajouter les Groupements d'intérêt économique (GIE) réglés par l'ordonnance 67-821 du 23 septembre 1967, applicable sur le territoire par un arrêté du 1^{er} octobre 1967 (DOUMENGE, 1982 : 337). En 1968, une « section d'assistance technique des coopératives » est créée au sein du service de l'Agriculture afin de permettre un encadrement des projets coopératifs. Cela permet un nouveau départ des groupements coopératifs et, entre 1969 et 1972, neuf sont créés sous forme de sociétés civiles agricoles et quatre sous forme de groupement d'intérêt économique. Douze d'entre eux sont totalement ou en majorité kanak.

◆ Une troisième période, dans les années 1975-1984, voit la naissance d'une troisième génération de groupements coopératifs à la suite des actions incitatives du FADIL, de l'ODIL et des services territoriaux (Agriculture, Marine marchande). C'est à cette époque que naissent les premières coopératives de pêche. À partir de 1982, les groupements se multiplient. Cela s'explique par la politique de développement de la pêche artisanale en milieu kanak menée au niveau du territoire. En juin 1982, le Front indépendantiste obtient la majorité à l'Assemblée territoriale et Jean-Marie Tjibaou devient vice-président du gouvernement. Il en résulte une politique plus favorable aux Kanak qui, dans le secteur de la pêche, s'appuie sur un service des Pêches et de la Marine marchande particulièrement dynamique.

⁵ « Dès le début de l'implantation missionnaire, il y eut des tentatives de coopération rurale. Elles échouèrent toutes les unes après les autres. Pourtant, après la forte secousse due à la Deuxième Guerre mondiale, il s'est avéré nécessaire de créer les bases d'un solide développement coopératif en milieu rural pour pouvoir donner une consistance aux droits politiques nouvellement acquis par les Mélanésiens. Le principe de la coopération fut ressenti comme le moyen idéal de promotion des autochtones, tant par l'administration que par les nouveaux élus.

Ainsi le mouvement coopératif mélanésien naquit-il dans les années 1950 d'une double volonté électorale et administrative.

(...) Pour les élus canaques (dans leur totalité alors à l'Union calédonienne), la promotion de la formule coopérative devait permettre d'encadrer efficacement un monde rural terriblement inerte, donc extrêmement vulnérable aux 'agressions' de la société technicienne et urbaine, dominée par la Communauté européenne. L'erreur fut d'agir dans le cadre des tribus, collectivités manquant souvent de cohésion sociale. » (DOUMENGE, 1982 : 335-336)

◆ À partir de 1984-1985, une quatrième période se caractérise par la création de coopératives dans un contexte politique de revendication de l'indépendance. Contrairement aux trois premières périodes où le mouvement repose essentiellement sur la volonté des responsables gouvernementaux et de quelques responsables politiques, elle s'illustre par une motivation plus importante des Kanak, notamment de militants indépendantistes qui incitent leurs militants à s'investir dans ces groupements. Aujourd'hui, les créations de coopératives sont plus politiques. Les groupes de pression kanak incitent leurs militants à créer de tels outils économiques. Déjà, à l'époque de la création du FADIL, certains partis politiques ont profité de ces opérations pour faire leur propagande électorale : ce fut le cas de l'Union progressiste mélanésienne (UPM) juste avant 1977, qui encouragea les actions du FADIL. Depuis, l'Union calédonienne (UC) est favorable à la création de coopératives d'achat afin de pouvoir réaliser un circuit économique parallèle permettant aux Kanak de se passer des circuits de distribution aux mains des Caldoches. Le Parti de libération kanak (LKS) participe aussi à ce mouvement, essentiellement dans les îles Loyauté où il est bien implanté.

Au terme de ce rapide historique des opérations de développement et du mouvement coopératif, on peut se demander si les coopératives ne sont pas davantage conçues comme un moyen de faire entrer les Kanak dans le système de l'économie de marché plutôt que comme un mode d'organisation adapté aux traditions locales.

Le développement en question

Pour comprendre comment les Kanak appréhendent le développement économique, ce qu'il représente pour eux et s'ils sont disposés à s'y investir, j'ai étudié concrètement comment ils ont reçu les différentes interventions en matière de développement de la pêche, de quelle façon ils y ont participé et quel bilan on peut en tirer.

Les principales actions entreprises ont été l'opération « bateaux FADIL » reprise en 1982 par l'ODIL et l'aide à l'implantation de coopératives et groupements de pêcheurs. Examinons-les tour à tour.

L'OPÉRATION « BATEAUX FADIL »

Lorsque le FADIL lance cette opération, son but est de créer « une flottille adaptée à la valorisation du milieu marin » en raison du « potentiel économique de premier plan » que représentent les eaux poissonneuses des îles Loyauté et du lagon de la Grande Terre. Cette opération n'occupe que le troisième rang sur le plan financier, mais enregistre « le plus grand succès puisque 38 % des actions du fonds lui sont consacrées », ce qui répond à plus des deux tiers des demandes faites dans le secteur de la pêche (DOUMENGE, 1982 : 343).

Pour acquérir un bateau, l'intéressé doit en faire la demande au Fonds qui intervient en lui accordant une prime d'équipement (50 % maximum du coût total) et se porte garant du prêt consenti par la Société immobilière de crédit de Nouvelle-Calédonie. Le remboursement de l'emprunt s'effectue par mensualités de 275 F, soit 3 300 F par an. La première mensualité n'est due qu'au bout de six mois et il faut normalement quatre ans pour s'acquitter de sa dette. Dans les faits, très peu de pêcheurs effectueront les remboursements prévus et la plus grande partie des bateaux ne seront pas entièrement payés (dix seulement le seront intégralement, selon un responsable). Beaucoup seront saisis par le FADIL pour défaut de paiement.

Le modèle de référence des bateaux FADIL est un sampan type FAO de 5 à 9 m de long propulsé par un moteur « out-board » (à essence) ou « in-board » (diesel) de puissance variable. Un bateau local construit en chantier et équipé d'un moteur diesel de 12 CV revient à environ 33 000 F ; un sampan FAO de 5 m avec deux propulseurs Johnson de 15 CV à 6 908 F et un sampan de 9 m avec deux propulseurs Johnson de 55 CV à 17 407 F (GUIART, 1988 : 63).

Un total de 106 bateaux sont construits dans les deux chantiers que possède le FADIL à Nouvelle et à l'île des Pins. Le Fonds facilite aussi l'acquisition de deux bateaux provenant de chantiers privés et la diésélisation de neuf bateaux existants. Selon une mission d'étude effectuée à la fin de 1991 pour la province Nord, le choix du sampan FAO en contreplaqué n'est pas des plus judicieux, si l'on tient compte de ses caractéristiques propres et de la nature des besoins locaux⁶.

Le service territorial des Pêches de la Marine marchande a comptabilisé à la fin de 1984 125 bateaux acquis grâce au FADIL et l'ODIL. Parmi les principaux bénéficiaires figurent les Kanak de Poum, de Voh, des îles Belep, de Yaté, de Lifou, d'Ouvéa et de l'île des Pins. On compte la même année 269 bateaux de pêche professionnelle, ce qui fait que les bateaux FADIL représentent près de la moitié (46,5 %) du total. Mais, en réalité, seuls 39, moins d'un tiers, appartiennent à des pêcheurs licenciés, 15 ont été coulés, abandonnés ou récupérés par le chantier du Fonds, 69 ne sont plus enregistrés au service des Pêches et 2 sont passés à la plaisance.

Si la demande de bateaux FADIL a été importante, cela ne préjuge en rien du succès de l'opération comme le montre le nombre élevé de bateaux non payés. Puisqu'il n'était pas nécessaire de fournir un apport personnel, beaucoup en ont fait la demande sans savoir à quoi ils s'engageaient réellement. En outre, aucun critère de sélection n'était appliqué et les agents administratifs chargés de traiter les demandes ne s'occupaient guère de savoir si l'acquéreur était ou non pêcheur. Mais la plus grande lacune de ce programme, qui se voulait de développement, a résidé dans le fait que rien n'avait été prévu pour organiser la distribution des produits pêchés. Or, rien ne sert de donner les moyens de produire si on ne les accompagne pas de moyens de commercialiser cette production. Les pêcheurs se sont ainsi trouvés confrontés à des « colporteurs » achetant leurs produits à bas prix ainsi qu'à la concurrence de pêcheurs professionnels et de plaisanciers de Nouméa habitués à écouler leur pêche auprès des commerçants de la ville.

⁶ « Ces bateaux sont en général bien construits... Par contre, le choix du plan est étonnant... Malgré les problèmes qu'il pose, ce bateau est sorti à plusieurs dizaines d'exemplaires dans des tailles variées et pendant des années. C'est à se demander si, après le choix du plan et la livraison de quelques unités, une procédure d'essais a été mise au point et conduite à son terme... Elle était d'autant plus nécessaire que l'ingénieur Michon, qui a introduit ce plan, avait lui-même des doutes sur la pertinence de ce choix.

« ... Le principal défaut de ce bateau est l'instabilité au roulis... Un bateau qui roule bord sur bord a du mal à conserver son cap quand la mer est formée... Les lignes de ce bateau ne permettent pas de le toiler et son poids exclut de le pousser à la perche. Le vieillissement des moteurs et leur arrêt sont la principale cause d'abandon et de pourrissement de ces bateaux (on n'entretient pas un bateau qui ne travaille pas) » (BORSON, 1992 : 33-34)

Beaucoup, finalement, considèrent l'opération bateaux comme un échec.

Ce type de développement de la pêche en milieu kanak basé sur des embarcations à moteur comporte en effet des contraintes insurmontables pour la majorité des pêcheurs. Beaucoup n'arrivent pas à vendre leur pêche et ne disposent pas d'assez d'argent pour rembourser leurs mensualités et acheter le carburant nécessaire aux sorties en mer. Lorsque les moteurs tombent en panne, ils dépendent des chantiers de Nouméa pour les réparations et n'ont pas de formation suffisante pour le faire eux-mêmes. Aucun atelier d'entretien de bateaux n'a été créé en brousse, d'où des délais importants qui laissent les pêcheurs plusieurs mois sans outil de travail et les rendent incapables de faire face à leurs échéances.

Toutes ces difficultés, ajoutées au manque d'information sur la réalité du marché et l'inorganisation des producteurs, obèrent le développement de cette pêche artisanale. Un bilan de l'action du FADIL a énuméré un certain nombre de mesures qu'il serait nécessaire de prendre :

- ◆ protection juridique des pêcheurs vis-à-vis de la pêche familiale traditionnelle ;
- ◆ formation professionnelle adaptée ;
- ◆ création de circuits de commercialisation : collecte, ramassage, transport, commercialisation ;
- ◆ valorisation des produits en les transformant avant la commercialisation (filets de poissons, plats cuisinés, conserves).

Ces intentions sont restées lettre morte.

Les coopératives de pêcheurs pallient heureusement certains de ces problèmes, bien que nombreuses soient celles qui fonctionnent de façon irrégulière et avec beaucoup de difficultés.

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHE

En effet, les coopératives ou les GIE sont loin de résoudre tous les problèmes rencontrés par les pêcheurs kanak. Tout d'abord, il faut prendre en compte le fait qu'environ deux ans de gestation sont nécessaires avant qu'un groupe commence réellement ses activités. Durant les premières années de fonctionnement, un suivi constant doit être assuré tant sur le plan de l'assistance technique que sur celui de l'animation et de l'encadrement. Un des gros problèmes est le manque de formation en comptabilité et en gestion. Ce manque de formation se fait aussi sentir pour l'entretien et la réparation des bateaux et des moteurs comme pour l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche. Les stages de formation sur le Dar Mad, le bateau-école du service territorial des Pêches, répondent en partie à ce problème.

La principale difficulté reste celle des débouchés. Actuellement, les groupes et pêcheurs individuels, qui commercialisent leur pêche à Nouméa, doivent démarcher eux-mêmes les poissonneries, commerces et restaurants. Dans le meilleur des cas, des accords sont conclus avec des revendeurs qui offrent

une certaine garantie d'écoulement. Mais, le plus souvent, les pêcheurs sont obligés de faire du porte à porte et il n'est pas rare qu'une partie de leur chargement ne trouve pas d'acquéreur et soit perdue.

Indépendamment de cela, ce système entraîne une perte de temps et un surcroît de fatigue. Les pêcheurs de Poum, par exemple, consacrent chaque semaine deux jours à la vente de leur pêche à Nouméa (une nuit de voyage, la vente dans la journée et le retour sur Poum la nuit suivante). Tout cela limite l'expansion des groupements de pêcheurs et la commercialisation du poisson.

De 1975 à 1989, 36 coopératives et groupements de pêcheurs ont été créés sur le territoire (les îles Loyauté non comprises), soit une moyenne de 2 par an. Fin 1990, 13 étaient toujours en activité, 6 n'avaient pas encore démarré et 13 avaient cessé leurs activités de façon provisoire ou définitive. En supposant que celles qui ont suspendu temporairement leurs activités les reprennent, près de la moitié des associations de pêcheurs existent toujours, ce qui est déjà un résultat positif. Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait connaître en détail leur fonctionnement. Beaucoup ont en effet traversé de longues périodes de mise en sommeil à la suite de difficultés de toutes sortes (mésententes et conflits, internes ou externes, difficultés techniques et financières, découragement et désertion des membres, etc.).

Je ne détaillerai pas ici l'histoire et le fonctionnement de chaque groupement (LEBLUC, 1993 : 268-277). Mais l'étude de leur constitution permet de dégager quelques constantes. Tout d'abord, leur mise en place et leur démarrage effectif interviennent longtemps après la décision de les constituer (cf. *supra*). En général, ce sont les techniciens du service des Pêches qui les proposent aux pêcheurs et s'en occupent activement. Leur fonctionnement est souvent subordonné au suivi qu'ils opèrent chaque mois, au cours de leurs tournées de brousse. Ensuite, les pêcheurs ont une pratique individuelle et non plus collective et n'utilisent le groupement que pour obtenir de la glace ou du carburant et commercialiser leurs prises. À cela s'ajoutent les problèmes de débouchés et des irrégularités de fonctionnement qui ne leur permettent pas de conserver des clients obtenus à grande-peine. Enfin, leur mauvaise gestion, liée au manque de formation de leurs gérants, et la concurrence exercée par les activités traditionnelles et coutumières comme la culture des ignames, les mariages, les deuils, etc. entravent leur fonctionnement, comme le fait leur dépendance de Nouméa pour la maintenance de leur matériel.

Deux organismes se sont récemment implantés dans la province Nord pour essayer de répondre à ces problèmes et aider les pêcheurs à mieux s'organiser : le Syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie (SPNC) basé à Touho et le Comité de développement maritime (CODEMAR). L'un des buts premiers de ces organismes était d'essayer de résoudre les problèmes de commercialisation et d'implanter dans la province des ateliers de réparation des bateaux et moteurs. Sans s'étendre sur ces structures, on peut simplement noter que le CODEMAR n'a jamais vu le jour institutionnellement et que le Syndicat des pêcheurs a cessé ses activités depuis fin 1990, faute de moyens. Son animateur n'a pu continuer son rôle de coordination une fois son contrat venu à expiration et le syndicat n'a pas reçu les moyens de le rémunérer. C'est donc l'échec d'une nouvelle tentative de structuration de la profession et on se retrouve au point mort.

Aujourd'hui, la province Nord semble vouloir relancer le développement de la pêche artisanale et a fait réaliser en 1991 une étude d'appui à la petite construction navale, de façon à pouvoir organiser des ateliers de construction et de réparation plus adaptés (BORSON, 1992). Cette étude-action s'ajoute à l'inventaire en cours du nouveau service provincial des Affaires maritimes, créé en février 1991, qui dépend de la Direction du développement rural et de la pêche (DDRP) de la province. C'est, à ma connaissance, la première fois que l'on procède à une réelle définition des besoins avant de définir la politique à appliquer pour le développement de la pêche en milieu kanak⁷.

Les Kanak et le développement de la pêche

Ainsi le passage d'une pêche non commerciale, à dominante traditionnelle, à une pêche commerciale, qu'il se fasse par le biais de fonds de développement ou par la création de groupements coopératifs, ne se réalise pas sans problèmes. Pourtant le secteur est l'un de ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes de subvention, mais les résultats obtenus en termes de production commercialisée sont décevants au regard des aides fournies. Si certains facteurs explicatifs de cette situation tiennent au contexte local (la conjoncture économique, la concurrence de la pêche plaisancière, le manque de planification des opérations ou l'absence de réseaux de commercialisation...), d'autres découlent plus fondamentalement de l'orientation générale donnée au développement de ce secteur.

L'INADÉQUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà souligné, les politiques de développement mises en place sont inadéquates, car elles reposent sur une idée simpliste de l'organisation sociale traditionnelle kanak — leur soi-disant « communisme primitif », l'inexistence pure et simple des « recettes » occidentales. Ces deux postulats entraînent une série de malentendus entre les responsables politiques, les « développeurs » et les Kanak qui se sont investis dans des projets économiques.

Revenons sur certains de ces malentendus et effets négatifs. Un des facteurs qui, me semble-t-il, pèse sur le développement de la pêche est de vouloir sans transition transformer le pêcheur kanak en un pêcheur professionnel dont la seule activité serait la pêche. Traditionnellement, la pratique de cette activité n'était pas séparée de celle de l'horticulture et d'autres activités. Peut-être pourrait-on arriver au développement d'une pêche professionnelle en formant les pêcheurs dans l'équivalent des écoles d'apprentissage maritime. Mais il faudrait surtout organiser ce secteur en étroite liaison avec les intéressés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et, en ce domaine, les provinces ont un rôle important à jouer.

⁷ En effet, selon Borson (communication personnelle, octobre 1993), les travaux menés sur la pêche en milieu kanak et le développement des coopératives, ainsi que l'enquête réalisée en novembre-décembre 1989 pour le syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie ont été utilisés pour définir cette nouvelle procédure. Il semble que les élus kanak et les responsables ayant en charge le développement aient compris qu'aucun développement ne pouvait se faire sans une définition préalable d'une politique fondée d'une part, sur une bonne connaissance de ce qui existe et des lacunes à combler, d'autre part, sur des échanges avec les acteurs concernés. (LEBUC, 1990)

On peut se demander aussi si la formule coopérative est adaptée au contexte local — compte tenu du fait que nombre d'entre elles n'ont pas de fonctionnement réel et que certains pêcheurs individuels réussissent mieux avec moins d'aide — même si les coopératives de pêche illustrent une des manières des Kanak de s'impliquer dans des activités économiques modernes.

En m'appuyant sur l'étude de la pêche dans le Sud du territoire où les clans pêcheurs sont toujours opérationnels, je pensais qu'il était indispensable de connaître et de prendre en compte la structure sociale kanak avant de mettre en œuvre toute politique de développement. Mais cette connaissance et celle des places et rôles qu'y tiennent les clans pêcheurs, si elle peut aider à comprendre les réussites et les échecs des projets de développement, ne suffit pas. Seule une analyse des modalités et des conditions du changement social résultant de l'implication directe ou indirecte des acteurs sociaux dans ces projets, peut véritablement permettre de comprendre les difficultés rencontrées et d'aider à l'élaboration de programmes de développement cohérents. Dans la mesure où elle met l'accent sur les groupes en transformation et sur le rôle déterminant de certains agents sociaux, une approche anthropologique se révèle particulièrement utile et permet une meilleure compréhension des changements. Les fondements magiques des activités et droits de pêche, les hiérarchies entre clans, l'ordonnancement global de la production et de la distribution des vivres constituent encore aujourd'hui des cadres nécessaires pour toute réflexion sur le développement de la société kanak et, à fortiori, pour toute action s'exerçant sur elle de l'extérieur. Les formes d'organisation du travail proposées ne peuvent devenir effectives qu'avec l'accord et la participation des intéressés, et le passage de structures économiques d'autosubsistance à des structures marchandes semble à ce prix. Les mutations structurelles nécessaires doivent se faire progressivement, en continuité avec les structures existantes à moins que les pêcheurs ne veulent eux-mêmes rompre avec elles. Si la compétence et la technique européennes peuvent nourrir et enrichir la réflexion des intéressés, elles doivent rester en accord avec les valeurs de la société locale. Ainsi, les membres des clans pêcheurs, s'ils éprouvent le besoin de se rassembler dans un GIE pour commercialiser leurs produits, n'en abandonnent pas pour autant leurs pratiques habituelles. C'est ce que j'ai pu observer dans le Sud du territoire où les membres des clans pêcheurs pratiquent toujours une pêche collective traditionnelle, celle des tortues pour assurer de grandes cérémonies coutumières comme la fête des ignames à Yaté et à l'île des Pins ou celle du *Chanos chanos* (*milkwa*) à l'île des Pins, poisson qui est distribué à la population après avoir été présenté à la chefferie. Parallèlement à ces pêches traditionnelles, se pratique une pêche à visée commerciale (langoustes et divers poissons), plus individuelle et qui ne concerne pas les espèces coutumières.

D'une manière générale, le réseau commercial indispensable au développement de la pêche artisanale est très insuffisant. Les circuits de distribution sont inorganisés, voire inexistantes. Une des réponses apportée à ce problème a été le développement des coopératives et groupements de pêcheurs. Si c'est effectivement le moyen de rentabiliser certains équipements — moyens de

conservation et de transport — indispensables aux pêcheurs pour écouler leur production, cette réponse n'est que partielle. Il paraît illusoire de vouloir développer les activités des groupements tant que ne sera pas réglé le problème de la concurrence des plaisanciers. En 1986, la flottille de bateaux de plaisance immatriculés en Nouvelle-Calédonie compte environ 7 500 unités, soit plus de 30 fois le nombre de navires armés pour la pêche professionnelle. De plus, les apports de la pêche vivrière sont souvent plus importants. Ainsi, en 1984, l'Orstom les a estimés à 2 100 t contre 1 444 t de poissons, mollusques et crustacés fournis par la pêche artisanale et industrielle. En outre, le poisson se vend mal pour des raisons qui, selon la presse locale, tiendraient au manque d'argent dans les foyers gros consommateurs de poisson, aux chômeurs de plus en plus nombreux qui se lancent dans la pêche, à la multiplication des coopératives et à la baisse de la clientèle touristique. Pourtant, selon les estimations de la Commission du Pacifique Sud, la consommation de poisson dans la région serait de 150 à 200 g par personne et par jour, ce qui équivaldrait pour le territoire à une consommation annuelle minimum de 9 000 t, soit le double de la production actuelle, laissant une forte marge de développement pour la production locale.

S'il est vrai, comme je l'ai déjà souligné, que les coopératives et groupements d'intérêt économique ne constituent pas une formule adaptée aux structures traditionnelles, l'étude du développement de la pêche sur la côte est de la Grande Terre, par exemple, m'a amené à nuancer l'importance des clans pêcheurs. Sur la côte est, ils ont cessé d'exercer un rôle dans les échanges coutumiers depuis si longtemps qu'il ne semble plus que l'appartenance à un clan pêcheur entraîne chez les jeunes d'aujourd'hui la connaissance des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique de la pêche. Il n'en demeure pas moins que ceux qui s'investissent dans des projets de développement sont avant tout kanak, c'est-à-dire que même si le poids des clans est moindre, les acteurs du développement continuent de se situer en premier lieu par rapport à leur organisation sociale traditionnelle.

L'a priori manifesté par l'Administration (cf. *supra*) l'a conduite à privilégier la formule coopérative et à canaliser les initiatives économiques au sein de structures collectives. Qu'un individu demande une aide pour l'acquisition d'un bateau de pêche et on lui répond : « d'accord, mais il faudrait une coopérative pour que le bateau ne bénéficie pas qu'à une seule personne ». Résultat, plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années pour constituer une coopérative ou un GIE et un laps de temps équivalent pour faire aboutir la demande de subvention et obtenir le bateau qui, bien souvent, ne sert que fort peu, car la structure collective montée pour l'occasion, sans véritable implication de l'ensemble de ses membres, se retrouve en proie à des problèmes d'organisation et à des dissensions internes. Le bateau reste sur le sable et personne ne l'utilise, faute d'être habilité à le faire.

Ne serait-il pas plus profitable de laisser libre cours à l'initiative individuelle ? Mais, dans ce cas, comment éviter que cela ne renforce les inégalités déjà existantes au sein de la société kanak⁸, notamment entre ceux qui sont salariés et ceux qui ne le sont pas.

8 « La société calédonienne montre de plus en plus le visage d'une société à deux vitesses où le nombre des riches continue à diminuer tout en s'enrichissant plus et le rang des démunis ne cesse de grossir avec de plus en plus de difficultés à surmonter quotidiennement. Le fossé social se creuse. Ce fossé existe entre les ethnies certes, mais de plus en plus il sépare des gens à l'intérieur des ethnies par leurs conditions sociales... Il faut donc faire attention aux sirènes du libéralisme. » (Kanak, 1992 : 8)

Comme le remarque un militant kanak : « Il y a déjà un décalage avec ceux qui travaillent à l'extérieur et qui ont un salaire. Ce n'est pas un bon développement, s'il y a de l'exclusion. Mais comment faire pour éviter que les gens se sentent exclus du développement ? On essaie de faire en sorte que tous les gens de la tribu viennent travailler ici. Mais on s'affronte aux réglementations existantes. Aussi, on met en place à la tribu des GIE ou unités pilotes avec l'aide de la Népia. Il faut arriver à mettre en place une gestion pour que les gens arrivent à s'en sortir. Trois unités pilotes avec trois volontaires : pour voir quelles sont les contraintes du milieu sur le développement (les coutumes...), car ici on est en dehors. Sur ces trois unités, on va refaire la façon de travailler en tribu, la polyculture et voir si on peut s'en sortir et gagner sa vie. On va voir si on peut trouver un juste milieu entre les deux, le système traditionnel et le développement »⁹.

Une donnée propre à la société kanak pourrait néanmoins limiter le développement des inégalités individuelles, l'importance des réseaux de redistribution dans lequel se trouve pris tout entrepreneur. Que l'un d'entre eux essaie de s'en extraire et d'accumuler à son seul profit et il prend le risque d'être l'objet d'attaques de sorcellerie.

Autre constat que l'on peut faire au sujet des structures coopératives, celles qui fonctionnent sont le plus souvent portées à bout de bras par un ou deux individus « moteurs », particulièrement motivés et qui veulent que leur coopérative marche de façon à mettre en pratique les mots d'ordre politique qu'ils reçoivent. Mais qu'arrivera-t-il s'ils se lassent et veulent passer le relais à d'autres ?

Toutes ces questions montrent qu'entrepreneurs kanak, techniciens et responsables politiques ne conçoivent pas les groupements coopératifs de la même manière, d'où un malentendu constant et une grande difficulté à faire fonctionner les groupements existants comme de véritables structures de coopération.

LES SUBVENTIONS, OBSTACLE AU DÉVELOPPEMENT ?

Quand on parle de développement, il est aussi nécessaire de se demander si les subventions sont un encouragement ou un frein au développement. En soi, elles ne sont ni l'un ni l'autre, mais la façon dont elles sont distribuées fait qu'elles constituent plutôt un obstacle.

Voici sur le sujet le point de vue de deux militants kanak :

« Les subventions doivent aider, mais après les gens doivent se démerder. Les subventions ne doivent pas dépasser un certain niveau et ne pas être renouvelées tout le temps, tous les ans. Sans subventions du tout, c'est dangereux aussi. Les subventions, c'est pour aider les gens, pas pour les remplacer. Les accords, la politique des provinces, ça n'a pas été bien expliqué aux gens : ils attendent trop. On a trop habitué les gens à recevoir : l'assistanat le plus complet et on empêche les gens de réfléchir »¹⁰.

⁹ Entretien avec A.G., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

¹⁰ Entretien avec S.N., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

Le second est plus catégorique :

« Le problème des subventions, c'est qu'on est trop assisté. Si il y avait moins de subventions, cela marcherait mieux. Une demande d'aide coûte plus cher en paperasse, études technico-financières, électricité, personnel... que le coût de l'investissement qu'elle représente »¹¹.

Il est vrai que les subventions peuvent annihiler l'initiative individuelle et, à un certain niveau, empêcher le développement. Depuis la création du FADIL, l'État n'a cessé de vouloir intégrer les Kanak dans l'économie marchande par le biais d'un assistanat reposant sur un apport massif de subventions. Mais les résultats de cette politique sont quantitativement bien maigres. L'habitude d'être assisté pèse lourd. Peu importe qu'on réussisse ou non dans la réalisation d'un projet économique puisque, de toute façon, cela ne coûte rien ou presque à son auteur. L'échec devient une sorte de norme, ou plutôt d'alibi, puisque peu de projets sont finalement menés à terme et s'avèrent viables économiquement. Voilà à quoi conduit une politique qui ne s'interroge pas d'abord sur le pourquoi et le comment du développement.

Pourtant, dans le passé, les vieux ont beaucoup travaillé. Ils y ont d'abord été contraints sous le régime de l'Indigénat puis nombre d'entre eux se sont lancés dans des entreprises économiques lors de la suppression du Code de l'Indigénat. À cette époque, les subventions n'existaient pas et pourtant des réalisations économiques ont eu lieu. Pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ne font-ils pas de même ? À cela, certains répondent que les vieux avaient l'habitude de travailler en raison de l'éducation qu'ils avaient reçue de leurs parents et en raison des contraintes de l'Indigénat. Une autre raison évoquée est l'école : les jeunes qui ont été à l'école pendant une dizaine d'années ou plus ne veulent plus travailler au champ mais « derrière un bureau » comme salariés.

Redonnons la parole aux militants kanak :

« On est tellement colonisés qu'on ne fait rien sans subventions. Vu la mentalité des gens d'aujourd'hui, surtout les jeunes : il faut tout de suite voir l'argent. Les vieux étaient habitués à la misère... et au travail. Nous, on a été à l'école : alors pourquoi travailler ? Faire de soi-même, on n'est pas encore à ce stade. Les vieux l'ont fait, mais nous, on l'a perdu »¹².

« C'est difficile de motiver les gens. Tous les jeunes sont tournés vers le sport et ne s'intéressent pas au développement. Les jeunes font quinze ans à l'école puis ils retournent à la tribu. C'est difficile de les mettre aux champs »¹³.

Au total, qu'il se fasse de façon collective ou individuelle, l'investissement des Kanak dans le développement économique ne semble guère déboucher sur leur insertion dans l'économie de marché. Est-ce par incompétence ? Sûrement pas. Par manque de motivation ? Cela joue sans aucun doute pour un certain nombre. Mais l'essentiel se situe à mon avis au niveau des représentations propres à chaque société.

¹¹ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

¹² Entretien avec V.M., militant du PALIKA, Ponérihoun, novembre 1990.

¹³ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

Conclusion : la voie étroite

Il existe différents modes de relation au monde qui se traduisent par des mentalités, des représentations et des pratiques variables selon les sociétés. La différence entre notre mode de pensée occidental et celui d'autres cultures se répercute dans le domaine du développement¹⁴. Dans nos sociétés « modernes », ce sont les valeurs reposant sur les individus qui sont valorisées et dites universelles alors que dans la société kanak, c'est l'appartenance à une communauté qui prime. Face au processus d'occidentalisation, celle-ci se trouve confrontée à l'accélération des processus de changement et à la tension croissante qu'engendre la volonté de sauvegarder des valeurs communautaires jugées essentielles face à un système qui donne la primauté à l'individu et à une conception restrictive de l'économie.

S'interrogeant sur le devenir de leur société, certains responsables kanak mettent en question le discours occidental sur la modernité et le développement :

«... ce qu'il faut retenir, c'est que ce système (l'économie tribale) que l'on vient de décrire doit être amélioré et doit être une priorité politique pour les responsables. L'avenir n'est pas forcément en ville. La bataille est rude car les miroirs de la modernité sont tentants et l'idée comme quoi ce système est démodé a pénétré les Kanak amenant parfois des projets démesurés. L'intérêt pour notre peuple veut plutôt qu'on associe des gens, qu'on s'intéresse à leurs préoccupations, qu'on valorise ce qu'ils portent comme projet d'avenir » (Kanak, 1992 : 8).

L'opposition développement/sous-développement aboutit en effet à masquer les réalités locales et nombre de tentatives de développement ont échoué faute d'avoir pris en compte le mode de vie kanak. La monétarisation indirecte des tribus — certains de leurs membres travaillent à Nouméa et injectent de ce fait de l'argent dans leur réseau de relations coutumières — a perpétué une économie vivrière en donnant aux familles les liquidités nécessaires à l'achat des denrées qu'elles ne produisaient pas. Mais, simultanément, ces productions vivrières traditionnelles se concilient difficilement avec des projets de développement qui les nient. Aussi, qu'il s'agisse de ces activités ou de la pêche, la question est de savoir si la société kanak est capable d'intégrer les changements inhérents aux actions de développement. Économiquement et culturellement, va-t-elle pouvoir résister ? Développement ne signifie-t-il pas déstructuration sociale ? Autant d'interrogations qui correspondent à la question du choix de société dans laquelle les Kanak veulent vivre et qui reste à construire.

Deux rationalités, deux logiques différentes s'affrontent dans le domaine économique. Producteurs et consommateurs dans la société traditionnelle, nombre de Kanak ne sont plus que consommateurs dans la société marchande basée sur le profit et l'accumulation alors que la société kanak l'est sur l'échange et le don. La notion même de travail diffère (LEBLIC, 1993). Le Kanak ne compte pas les heures passées dans son champ pour produire des taros ou des ignames. Il peut donc donner le produit de son travail sans le monnayer

¹⁴ « Depuis les événements, les mentalités ont bougé. Mais on avance vraiment doucement. Le commerce est pratiquement absent chez nous. Puisqu'on parle de progresser, de vie moderne, il faut changer. Il faut changer les mentalités avec. Cette histoire de mentalité, elle bouge quand même mais à petite vitesse. Les événements ont précipité le réveil des gens économiquement et socialement. » (Entretien avec J.M.G. Ponérihouen, nov. 1990)

d'après sa valeur estimée, comme le fait l'Européen. Cette différence d'appréciation fait que, bien souvent, il donnera ou laissera pourrir ce qu'il ne peut pas consommer parce qu'il n'est pas dans ses habitudes de vendre le surplus de sa production.

« Il y a deux façons de travailler la terre : pour l'autoconsommation et pour vendre. Le côté traditionnel reste très fort ici : on donne, on ne vend pas. C'est dans la mentalité des Kanak de Ponérihouen. L'argent n'a pas de valeur. Ce qui a de la valeur, c'est le geste et le cœur. On n'a pas de besoins pour faire des projets. On est bien comme ça. Mais les gens, il ne faut pas croire qu'ils n'ont pas de sous : on a récolté 1,2 millions de F CFP pour la dernière kermesse. Mais ils ont une façon de gérer le peu qu'ils ont ; ils vendent un peu de produits par-ci, par-là ; ils ont toujours quelque chose pour vivre, pour l'école des enfants, etc. Ce sont les conditions sociales qui font qu'on ne se retrouve pas sur le même pied d'égalité. On n'a pas les mêmes besoins : deux mondes différents... Je dois payer le gaz, l'électricité... eux juste la lampe à pétrole... tout est gratuit dans la nature, il y a toujours ce qu'il faut. »¹⁵

Dans la société kanak on a un statut par ce qu'on donne, pas par ce qu'on a. L'accumulation n'est pas faite pour s'enrichir mais pour donner, ce qui ne paraît guère compatible avec l'économie de marché.

Ainsi, ce qui, d'après les normes occidentales, apparaît comme un échec, ne l'est peut-être pas au regard des Kanak, d'autant plus que leur implication dans les opérations de développement ne se fait pas toujours selon les critères mis en avant par les « développeurs ». Si pour ceux-ci, il s'agit de faciliter l'insertion des Kanak dans l'économie de marché en considérant qu'il en résultera pour eux un mieux-être, il en va différemment pour les Kanak qui, le plus souvent, se contentent de se réapproprier ce qu'on leur propose (LEBLIC, 1988). Cela apparaît clairement dans les projets de mise en valeur des terres récupérées. Pour les Kanak, l'objectif premier est de retrouver leur terre, quel que soit le moyen mis en œuvre pour cela. L'administration, quant à elle, subordonne le processus de rétrocession foncière à un projet de mise en valeur. Un groupement d'élevage peut être ainsi créé dans le seul but d'obtenir ce qui est considéré comme un dû. S'il ne fonctionne pas une fois la terre récupérée, l'administration conclut à l'échec de l'opération alors que pour les intéressés, ce n'était qu'un moyen pour parvenir à leurs fins.

« Ce qu'il faut constater, c'est que les Kanak se sont toujours appropriés les éléments proposés par le système pour en faire ce qu'ils en voulaient... Quoi de plus normal, et c'est à inscrire à l'actif du peuple kanak et de sa capacité à faire face aux défis de la modernité. Parce que cette appropriation ne correspond pas aux normes du système dominant, tout le monde en a conclu que ces expériences ont échoué. Et on en conclut que c'est la société kanak, la coutume qui est un obstacle. Mais jamais on ne s'est posé la question de savoir si ces échecs ne proviennent pas du fait que le système dominant refuse de comprendre les autres cultures. » (*Kanak*, 1992 : 6-8)

La colonisation a aussi fait que nombre de Kanak ont intériorisé le discours du Blanc et trop souvent, face à l'Européen, ressortent un discours stéréotypé qui

¹⁵ Entretien avec B.M., militant de l'UPM, salarié à Ponérihouen, décembre 1990.

est celui qu'ils pensent que leur interlocuteur souhaite entendre. Je me suis trouvée confrontée à ce problème quand je demandais à des Kanak ce qu'était pour eux le développement et pourquoi ils formaient des projets. J'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir qu'ils dépassent un discours convenu. Mais, en dépit de cette intériorisation du discours colonial et de ces réponses stéréotypées, ils n'en arrivent pas moins à concilier le système occidental et leur propre système. Cela peut prendre la forme d'un détournement et d'une réappropriation du développement (cf. *supra*) comme on l'a vu ailleurs pour l'intégration de nouveaux matériaux dans les processus techniques traditionnels. Cette capacité d'invention du système social kanak atteste, s'il en était besoin, son dynamisme.

« Ceux qui viennent donner des leçons de modernité, en stipulant que la façon d'être des Kanak constitue un obstacle au développement, n'ont d'autre ambition que de vouloir la désintégration de notre société pour précipiter notre peuple dans l'anonymat du système où le chacun pour soi fait plus de désœuvrés que d'heureux. » (*Kanak*, 1992 : 6-8).

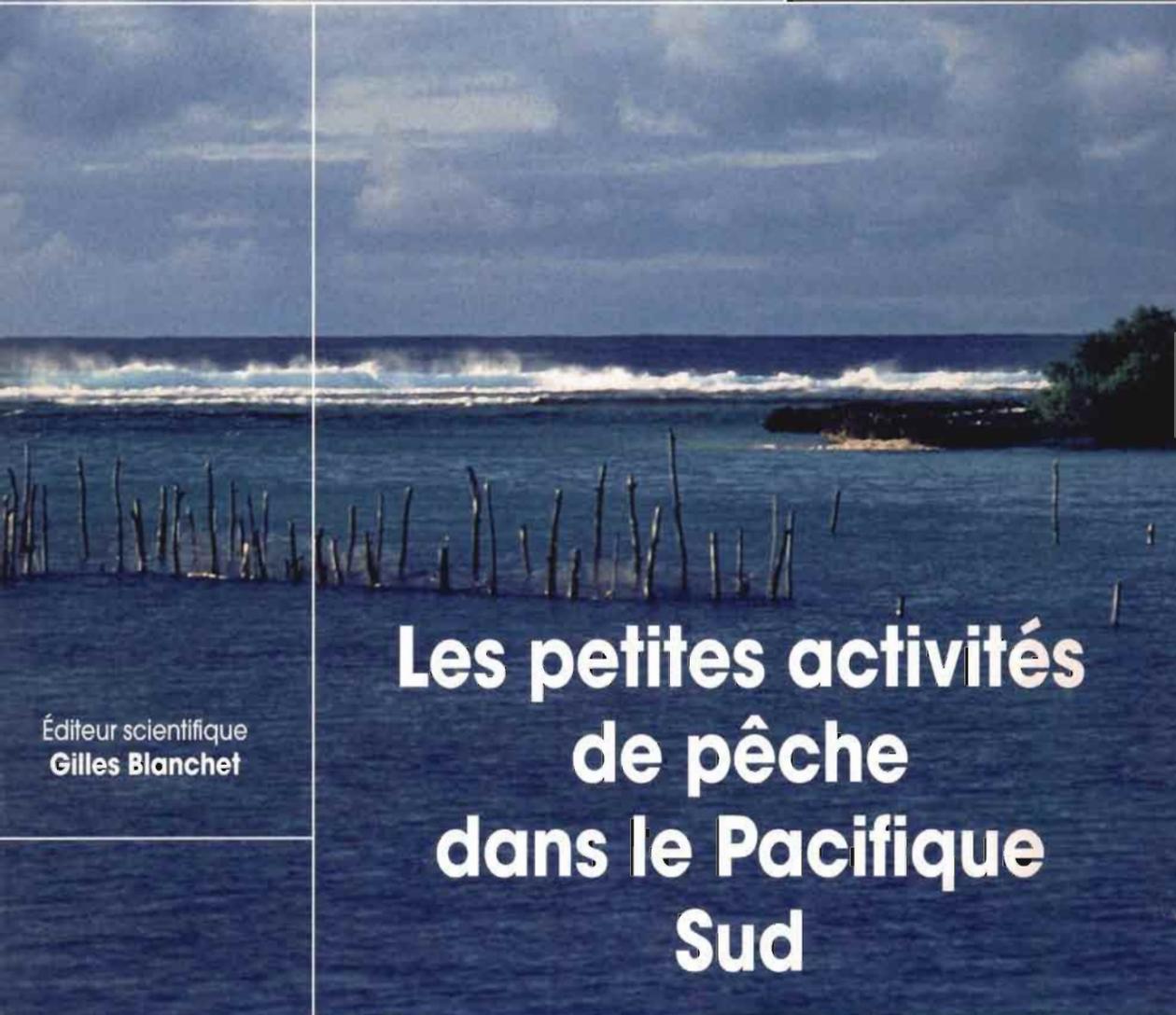
Finalement, la question qui se pose est celle du choix de la société dans laquelle les Kanak veulent vivre. C'est à eux de définir la façon dont ils veulent se développer en tenant compte de leur culture et de leurs spécificités. Mais il leur faut aussi tenir compte du contexte dans lequel ils se trouvent plongés car, comme l'a remarqué Jean-Marie ΤΙΒΑΟΥ (1985 : 1601) :

« Le retour à la tradition, c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi, il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. Et je dirai que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture, dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité... Notre identité, elle est devant nous ».



Références bibliographiques

- BORSON (P.), 1992 - *Étude-Action « Appui à la construction navale et à la pêche »*. Rapport de mission du 15 septembre au 28 décembre 1991 pour la province Nord. Inter-Action, Groupe ITAC, Château Arnoux, 107 p.
- DOUMENGE (J.-P.), 1982 - *Du terroir à la ville. Les Mélanésien et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Talence, Centre d'études de géographie tropicale, université de Bordeaux et CNRS, coll. Travaux et Documents de géographie tropicale, 439 p.
- GUIART (R.), 1988 - *Développement mélanésien en situation coloniale*. Atelier populaire international (Bassecourt, Suisse) & CEDRI, 88 p.
- HAUDRICOURT (A.G.), 1964 - Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des choses et des clans. *L'Homme*, IV, janvier-avril : 93-104.
- Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), 1995 - *Rapport annuel sur la Nouvelle-Calédonie*. Kanak, journal du PALIKA, n° 147, juillet 1992 : 8.
- LEBLIC (I.), 1988 - L'évolution des techniques de pêche en Nouvelle-Calédonie. *Techniques et Cultures* n° 12, juillet-décembre, Paris, CNRS : 81-119.
- LEBLIC (I.), 1990 - *Rapport d'enquête sur le secteur pêche (côte est de la province nord)*. Paris, MNHN, 47 p. plus annexes.
- LEBLIC (I.), 1993 - *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Grenoble, ADCK-PUG, 420 p.
- LEBLIC (I.), TEULIÈRES-PRESTON (M.H.), 1987 - *Systèmes techniques et sociaux d'exploitation des ressources marines des pêcheurs du nord et du sud de la Nouvelle-Calédonie*. Étude pour les appels d'offre 1983 et 1984 de la Mission du patrimoine ethnologique. Ministère de la Culture, Paris, 549 p.
- MISSOTTE (P.), 1985 - *Endogène et exogène ou développement mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Une décennie 1970-1980*. Doctorat de 3^e cycle, Paris, EHESS, 883 p. et annexes 297 p.
- PALLADIN (M.), DELLA PATRONA (L.), DESURMONT (A.), DERVEAUX (E.), FAO (B.), VIU (B.), 1987 - *Recueil des données statistiques des pêches maritimes et de l'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (1976-1986)*. Service territorial de la Marine marchande et des Pêches maritimes, 16 p. + tableaux.
- TJIBAOU (J.M.), 1985 - Entretien. *Les Temps Modernes*, n° 464, mars : 1587-1601.
- WAMYTAN (R.), 1985 - *Culture et développement kanak. Production agricole et commercialisation*. Nouméa, Office culturel scientifique et technique kanak, 19 p.



Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique
Gilles Blanchet

IRD
Éditions



Sommaire	5
Avant-propos	7
Gilles BLANCHET	
Présentation (français-anglais)	11
Gilles BLANCHET	

Facteurs de changement et politiques de développement

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie	119
Isabelle LEBLIC	

Réflexions à partir d'études de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati).	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement	185
Gilles BLANCHET	
Bibliographie	203
Résumé	207
Summary	208
Liste des auteurs	209